



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 4 avril 2011, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, MM. les conseillers Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Mme la conseillère Diane Gargantini et M. le conseiller Normand Girouard sont absents.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et M. Pierre St-Onge, greffier, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, et MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont présents jusqu'à 19h40. Mme Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme est présente jusqu'à 20h07.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

139/04-04-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier :

en enlevant la mention suivante à l'item J.3 de l'ordre du jour « Demande d'appui de la Municipalité de Nominique » et n'y laisser que : « Demande de révision des critères d'admissibilité au Programme Réno-Village »,

en reportant les items suivants à une prochaine séance :

K.1 Approbation du projet d'entente à intervenir entre la Ville et le Club de patinage artistique de la Rouge pour la location des rideaux de scène du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge

K.3 Achat de 200 foyers avec pare-étincelles pour le Camping Sainte-Véronique

et ajoutant les items suivants à l'ordre du jour :

L.4 Autorisation de participation au 2^e Forum annuel des SDC du Québec

L.5 Autorisation de participation à l'assemblée générale de la Société nationale des Québécoises et Québécois (SNQ) des Hautes-Rivières

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 21 mars 2011

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2011



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

2. Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge :
Approbation des comptes soumis sur le règlement numéro 165
3. Aide financière dans le cadre du sous-volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet de rénovation du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge :
Addenda numéro 1 du 28 février 2011
4. Reddition de comptes : Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local
5. Renouvellement de la police d'assurance collective
6. Revue des taxes à la consommation : Mandat professionnel

C Gestion administrative

1. Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires d'un membre du Conseil
2. Lettre d'entente n° 2009-15 avec le Syndicat
3. Nomination d'un représentant et d'un substitut pour la Ville au Comité de gérance du réseau de fibres optiques
4. Réseau de fibres optiques : Vente de fibres excédentaires (fibres en copropriété)
5. Autorisation de participation à la formation concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus
6. Autorisation de participation à la formation « Transformez vos communications orales en discours passionnants! »
7. Prolongation du contrat d'emploi de la directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture
8. Désignation d'une personne et d'un substitut pour représenter la Ville de Rivière-Rouge, les municipalités de La Macaza, Nominique et L'Ascension au sein du Conseil d'administration du Transport Adapté et Collectif des Laurentides

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres public pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville :
Décision sur les soumissions reçues
2. Appel d'offres numéro 2011-06 sur invitation : Fourniture de 20 bancs de parc neufs et de 20 paniers à rebuts neufs pour le centre-ville
3. Bloc sanitaire pour le Village-relais : Mandat professionnel à un ingénieur
4. Aménagement d'une chambre d'arbitres au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Mandat professionnel à un architecte

E Avis de motion

F Adoption des règlements

1. Adoption du règlement numéro 177 pour modifier l'article 12 du règlement numéro 126 concernant les nuisances

G Sécurité publique

H Transport routier

I Hygiène du milieu

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Demande de dérogation mineure numéro 2011-40001
2. Demande de dérogation mineure numéro 2011-40002
3. Demande de révision des critères d'admissibilité au Programme Réno-Village
4. Demande de Vidéotron ltée pour l'installation d'un câble de fibres optiques
5. Demande à la Ville pour une cession d'une parcelle de terrain : Partie du lot 13-11 du rang 04 du cadastre officiel du Canton de Marchand
6. Achat de 4 bacs de recyclage triple et de 20 paniers à recyclage assemblés et présentation d'une demande d'aide financière auprès de La Table pour la récupération hors foyer
7. Projet sur la mise en valeur et la gestion intégrée de l'habitat du castor : Mandat à l'Organisme bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS)
8. Autorisation pour l'implantation d'une enseigne à plat sur le bâtiment projeté sur le lot 42-85 du rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand

K Loisirs et culture

1. Approbation du projet d'entente à intervenir entre la Ville et le Club de patinage artistique de la Rouge pour la location des rideaux de scène du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge - *reporté*
2. Demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec
3. Achat de 200 foyers avec pare-étincelles pour le Camping Sainte-Véronique - *reporté*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

L Divers

1. Abrogation de la résolution du 7 février 1944 du Conseil municipal du Village de L'Annonciation portant le titre de « En opposition au projet d'immigration de réfugiés d'Europe au Canada contrairement aux lois du pays »
2. Demande d'aide financière de Mme Raymonde Côté
3. Demande d'aide financière pour le Relais pour la vie
4. *Autorisation de participation au 2^e Forum annuel des SDC du Québec*
5. *Autorisation de participation à l'assemblée générale de la Société nationale des Québécoises et Québécois (SNQ) des Hautes-Rivières*

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

140/04-04-11

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011 soit adopté tel que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

ADOPTÉE

141/04-04-11

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 21 MARS 2011

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 21 mars 2011 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 21 mars 2011 soit adopté tel que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil et fonctionnaires présents répondent aux questions adressées par le public.

Note : Mme Nicole Bouffard, M. Michel Robidoux et M. Sylvain Valiquette quittent la séance. Il est 19h40.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

GESTION FINANCIÈRE

142/04-04-11

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2011

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes de mars 2011 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 14406 à 14705) :	128 311,80 \$
Remises fédérales et provinciales :	71 898,54 \$
Comptes courants (ch. # 110340 à 110515) :	748 850,37 \$
Total :	949 060,71 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

ADOPTÉE

143/04-04-11

TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 165

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de factures relatives au règlement d'emprunt numéro 165 au montant total de 452 072,33 \$ taxes incluses (coût net de 432 046,98 \$), le tout conformément au rapport préparé par la trésorière en date du 23 mars 2011.

ADOPTÉE

144/04-04-11

AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.3 DU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : ADDENDA NUMÉRO 1 DU 28 FÉVRIER 2011

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'addenda numéro 1 visé à la lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 28 février 2011, à l'effet de remplacer, dans tous les articles du protocole d'entente où elle est mentionnée, la date du 31 mars 2011 par celle du 31 octobre 2011, d'ajouter l'exigence du deuxième paragraphe de la lettre du 28 février 2011 et de remplacer les dates de fin des travaux mentionnés à l'Annexe B du protocole par celle du 31 octobre 2011, le tout relativement à l'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet de rénovation du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

145/04-04-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

REDDITION DE COMPTES : PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 447 382,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de l'auditeur indépendant dûment complété;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

146/04-04-11

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE COLLECTIVE

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012, sont justifiées;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU que les demandes conjointes pour trouver un nouvel assureur n'ont pas été concluantes;

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville et qu'ils jugent opportun de les accepter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Rivière-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

Rouge pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012 au montant de 127 661,37 \$ taxes incluses.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à M. Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.

ADOPTÉE

147/04-04-11

REVUE DES TAXES À LA CONSOMMATION : MANDAT PROFESSIONNEL

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme Consultaxe ltée pour la fourniture de services professionnels afin d'effectuer la revue des taxes à la consommation de la Ville.

Que les honoraires de la firme soient générés à partir des montants récupérés de taxes.

D'approuver l'entente relative à ce mandat telle que rédigée et devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et la firme Consultaxe ltée.

De nommer la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en tant que signataire de cette entente, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL

M. le conseiller Yves Sigouin a déposé une nouvelle déclaration de ses intérêts pécuniaires, en utilisant le nouveau formulaire préconisé par les récentes modifications à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

148/04-04-11

LETTRE D'ENTENTE N° 2009-15 AVEC LE SYNDICAT

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'entériner la conclusion de la lettre d'entente n° 2009-15 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telle lettre d'entente dûment signée par la mairesse et le directeur général, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

149/04-04-11

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT POUR LA VILLE AU COMITÉ DE GÉRANCE DU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES

CONSIDÉRANT la convention entre les propriétaires du réseau global de fibres optiques dûment signée par les partenaires en 2006 et 2007;

CONSIDÉRANT que par cette convention, les partenaires ont prévu la mise en place d'un Comité de gérance composé d'autant de membres qu'il y a de partenaires;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

CONSIDÉRANT qu'il revient à chaque partenaire de nommer un représentant à ce Comité de gérance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

De nommer M. Alain Deslauriers, directeur général, à titre de représentant de la Ville de Rivière-Rouge au Comité de gérance et de nommer M. Pierre St-Onge, greffier et directeur général adjoint de la Ville, à titre de substitut de ce représentant au dit Comité de gérance.

Que chacune de ces personnes a le pouvoir de prendre des décisions ayant un impact financier égal ou inférieur à 5 000,00 \$

ADOPTÉE

150/04-04-11

RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES : VENTE DE FIBRES EXCÉDENTAIRES

ATTENDU que la compagnie Vidéotron désire se porter acquéreur de quatre (4) fibres reliant les tronçons de Mont-Laurier à la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que la compagnie Vidéotron est partenaire du réseau de fibres optiques et jouit donc de tous les droits et avantages que lui confère ce statut;

ATTENDU que l'article 10.1.2 de la Convention entre les propriétaires stipule que les partenaires peuvent se vendre, se céder, s'échanger ou se louer une ou plusieurs fibres, sans aucune restriction;

ATTENDU qu'un minimum de quatre (4) fibres excédentaires en copropriété reliant Mont-Laurier à Rivière-Rouge sont disponibles à la vente (appartenant à l'ensemble des partenaires);

ATTENDU que la compagnie Vidéotron a déposé une offre d'achat conforme aux coûts de construction initiaux majorée à l'IPC jusqu'en 2010;

ATTENDU la réunion du Comité de gérance du réseau qui a eu lieu le jeudi 17 mars 2011 où la proposition d'achat a été exposée à l'ensemble des partenaires;

ATTENDU que la majorité des délégués siégeant sur le Comité de gérance du réseau n'ont pas le pouvoir de voter séance tenante et que les décisions seront prises individuellement à la séance mensuelle du conseil municipal de chacune des municipalités avant le 15 avril 2011;

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge possède 5.24 % des voix dans le réseau et qu'une majorité simple (50 % + 1) permet de conclure la transaction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente à la compagnie Vidéotron de quatre (4) fibres excédentaires appartenant à la copropriété, reliant la Ville de Mont-Laurier à celle de Rivière-Rouge, pour un montant total de 101 076,00 \$, taxes en sus, dont un montant de 6 867,00 \$, taxes en sus, reviendra à la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

151/04-04-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA FORMATION CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les sept (7) membres du Conseil municipal, le directeur général, M. Alain Deslauriers, et le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre St-Onge, à participer à la formation concernant le code d'éthique et de déontologie des élus qui sera dispensée par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) à Rivière-Rouge le 4 juin 2011 au coût de 80,00 \$ chacun plus les taxes pour les membres du Conseil et de 265,00 \$ chacun plus les taxes pour les deux (2) employés cadres de la Ville.

ADOPTÉE

152/04-04-11

AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA FORMATION « TRANSFORMEZ VOS COMMUNICATIONS ORALES EN DISCOURS PASSIONNANTS ! »

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, à participer à la formation pour les élues municipales des Laurentides sous le thème « Transformez vos communications orales en discours passionnants! » organisée par le Réseau des femmes des Laurentides le 15 juin 2011 à Val-David au coût de 80,00 \$.

De lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement des frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

153/04-04-11

PROLONGATION DU CONTRAT D'EMPLOI DE LA DIRECTRICE ADJOINTE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une prolongation au contrat d'emploi de la directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture, Mme Sophie La Beaume, telle prolongation étant pour la période du 31 mars 2011 au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE

154/04-04-11

DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE ET D'UN SUBSTITUT POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE, LES MUNICIPALITÉS DE LA MACAZA, NOMININGUE ET L'ASCENSION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES

Il est proposé par Normand Gravel,
appuyé par Denis Lacasse et résolu à l'unanimité;

De désigner M. Yves Sigouin, conseiller de la Ville de Rivière-Rouge, pour représenter cette Ville ainsi que les municipalités de La Macaza, L'Ascension et Nomingue au sein du Conseil d'administration du Transport Adapté et Collectif des Laurentides.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

De désigner Mme Hélène Lapointe, conseillère à la Municipalité de L'Ascension, pour représenter cette Municipalité, la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités de La Macaza et de Nominique à titre de substitut de M. Yves Sigouin au sein du Conseil d'administration du Transport Adapté et Collectif des Laurentides.

De transmettre la présente résolution au Transport adapté et collectif des Laurentides, à la MRC des Pays-d'en-Haut, à la MRC d'Antoine-Labelle et aux municipalités concernées.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

155/04-04-11

APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE : DÉCISION SUR LES SOUMISSIONS REÇUES

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public pour la disposition de cinq (5) biens matériels excédentaires ou de groupe de biens matériels excédentaires de la Ville, le résultat de l'ouverture des soumissions du 1^{er} avril 2011 est le suivant :

Soumissionnaire Date de réception de la soumission	Bien matériel soumissionné	Montant de la soumission (plus les taxes)
Aucune soumission reçue	Surfaceuse à glace de marque Zamboni, année 1974, moteur Volkswagen 4 cylindres, avec des pièces neuves disponibles pour réparation	Aucun prix soumis
M. Michel Plante-Lecavalier Le 28 mars 2011	Camion GMC année 1980, 6 roues, avec une boîte de service intégrée	860,00 \$
M. Yves Laplante (Multi Mécanique) Le 28 mars 2011	Camion GMC année 1980, 6 roues, avec une boîte de service intégrée	500,00 \$
Malidan inc. Le 1 ^{er} avril 2011 à 10h30	Camion GMC année 1980, 6 roues, avec une boîte de service intégrée	531,00 \$
Fer et Métaux R. H. inc. Le 31 mars 2011	Deux (2) items du balai de rue : pour le moteur aspirateur International 6 cylindres et pour l'aspirateur de regards et le ramasse-feuilles	1 025,50 \$
Malidan inc. Le 1 ^{er} avril 2011 à 10h30	Balai de rue aspirateur de marque Sunvac/International avec un camion International année 1984, avec aspirateur de regards et ramasse-feuilles	1 666,00 \$
Malidan inc. Le 1 ^{er} avril 2011 à 10h30	Trois (3) systèmes téléphoniques Norstar plus, MIC 2.0V5.07 incluant au moins trente appareils téléphoniques, une boîte répondeur Startalk flash Nortel et des boîtes ATA	451,00 \$
Malidan inc. Le 1 ^{er} avril 2011 à 10h30	Imprimante HP couleur laser jet 4600 dtn	31,00 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

CONSIDÉRANT l'étude de cinq (5) soumissions reçues effectuée par le directeur des travaux publics et ses recommandations quant à la disposition du camion GMC année 1980 avec une boîte de service intégrée et du balai de rue aspirateur année 1984;

CONSIDÉRANT que le directeur général procédera ultérieurement à l'étude des deux (2) soumissions reçues et à ses recommandations quant à la disposition des systèmes téléphoniques, incluant des appareils téléphoniques, une (1) boîte répondeur et des boîtes ATA, et d'une imprimante HP couleur laser jet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente des biens matériels excédentaires suivants de la Ville comme suit :

- du camion GMC année 1980, 6 roues, avec une boîte de service intégrée modèle Grumman, à M. Michel Plante-Lecavalier au montant de 860,00 \$ plus les taxes, conformément à sa soumission du 25 mars 2011;
- du balai de rue aspirateur de marque Sunvac/International avec un camion International année 1984, incluant un (1) aspirateur de regards et ramasse-feuilles, à « Malidan inc. » au montant de 1 666,00 \$ plus les taxes, conformément à sa soumission du 1^{er} avril 2011.

Que le bénéficiaire de chaque bien dépose, à la prise de possession du bien soumissionné, la somme totale de son offre acceptée, incluant les taxes, soit en argent ou par chèque visé payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge et prenne possession du bien soumissionné dans son état actuel, sans garantie et tel que vu; que la prise de possession se fasse dans les sept (7) jours de l'approbation de sa soumission par le Conseil municipal.

Que la prise de possession de chaque bien vendu soit effectuée conformément à la description du bien à disposer décrite au document de la Ville « offre et formule de soumission » et à l'appel d'offres public du 7 mars 2011 de la Ville portant l'identification « Appel d'offres public pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville » et conformément aux soumissions retenues.

De reporter, à une prochaine séance, la décision sur les deux (2) soumissions reçues relativement :

- aux trois (3) systèmes téléphoniques Norstar plus, MIC 2.0V5.07 incluant au moins trente (30) appareils téléphoniques, une (1) boîte répondeur Startalk flash Nortel et des boîtes ATA;
- à l'imprimante HP couleur laser jet 4600 dtn.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

156/04-04-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-06 SUR INVITATION : FOURNITURE DE 20 BANCS DE PARC NEUFS ET DE 20 PANIERS À REBUTS NEUFS POUR LE CENTRE-VILLE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents d'appel d'offres numéro 2011-06 sur invitation de la Ville relatifs au dossier en titre, tels que préparés et datés du 4 avril 2011.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite auprès des compagnies choisies par le directeur général, M. Alain Deslauriers, pour la fourniture et la livraison de vingt (20) bancs de parc neufs de six (6) pieds de long avec des dossiers et de vingt (20) paniers à rebuts neufs pour le centre-ville. Que les bancs de parc et les paniers à rebuts soient livrés à la Ville entièrement assemblés.

Que les soumissions comprennent toutes les exigences et spécifications minimales pour les bancs de parc et les paniers à rebuts décrites au devis technique et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres numéro 2011-06 de la Ville daté du 4 avril 2011.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, ou de M. Pierre St-Onge, greffier de la Ville.

Que les soumissions soient valides pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION BANCS DE PARC NEUFS ET PANIERS À REBUTS NEUFS » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 28 avril 2011 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par le greffier de la Ville, ou son substitut, le 28 avril 2011 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

157/04-04-11

BLOC SANITAIRE POUR LE VILLAGE-RELAIS : MANDAT PROFESSIONNEL À UN INGÉNIEUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De mandater M. Gilles Bellefeuille, ingénieur de la Société d'ingénierie Gilles Bellefeuille, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie afin de préparer le projet d'installation d'un bloc sanitaire sur le terrain du Village-relais, dans le secteur Sainte-Véronique, lequel mandat comporte notamment la cueillette des données et l'étude préparatoire, le relevé topographique et la mise en plan, les dessins d'aménagement des constructions requises (bloc sanitaire - entrée d'eau - égouts - installation septique - plomberie, éclairage et chauffage - entrée électrique), le rapport et les estimations reliées au projet, tel mandat au montant total de 4 500,00 \$ plus les taxes, le tout selon l'offre de service datée du 23 septembre 2010.

Que la dépense liée au présent contrat soit prise à même le fonds « parcs et terrains de jeux » de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

158/04-04-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

AMÉNAGEMENT D'UNE CHAMBRE D'ARBITRES AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : MANDAT PROFESSIONNEL À UN ARCHITECTE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme Jean-François Parent, architecte, pour la fourniture de services professionnels d'architecture pour l'élaboration des plans d'aménagement d'une chambre d'arbitres au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), tel mandat professionnel devant être réalisé conformément au contenu de sa proposition d'honoraires en architecture datée du 29 mars 2011, et ce, pour un montant total n'excédant pas 3 400,00 \$ plus les taxes.

D'autoriser le directeur des travaux publics à conclure et à signer ce mandat de services professionnels, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la dépense liée au présent contrat soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 165 de la Ville du 19 avril 2010.

ADOPTÉE

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

159/04-04-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 177 POUR MODIFIER L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 126 CONCERNANT LES NUISANCES

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller André Tremblay, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 mars 2011;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du Conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 177 intitulé « Règlement pour modifier l'article 12 du règlement numéro 126 concernant les nuisances ».

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 177 pour modifier l'article 12 du règlement numéro 126 concernant les nuisances est reproduit au livre des règlements.



No de résolution
ou annotation

160/04-04-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-40001

CONSIDÉRANT que la mairesse invite l'assistance à faire valoir ses commentaires ou son opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'est émis par l'assistance concernant cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur un empiètement d'une nouvelle construction dans la bande riveraine de 15 mètres, le côté nord étant situé à 14.20 mètres et le côté sud à 13.62 mètres, et ce, à l'égard de la propriété située au 3215, chemin du Lac-Lanthier Est, lot 18 Rang J du cadastre officiel du Canton de Marchand;

CONSIDÉRANT que la fondation a été déplacée dans le but de sauver plusieurs arbres;

CONSIDÉRANT que l'empiètement dans la bande riveraine est moindre que l'ancien bâtiment;

CONSIDÉRANT que la bande de protection riveraine est de 15 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu de déboisement sur la bande riveraine;

CONSIDÉRANT que l'emplacement du nouveau bâtiment ne cause pas de préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT que cette demande ne cause pas de préjudice aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande (résolution numéro CCU-159.11.01.27);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la dérogation mineure numéro 2011-40001 telle que présentée.

ADOPTÉE

161/04-04-11

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-40002

CONSIDÉRANT que la mairesse invite l'assistance à faire valoir ses commentaires ou son opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'est émis par l'assistance concernant cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'agrandissement de la maison dans le prolongement du mur existant situé à 19,51 mètres et que, suite à cet agrandissement, le bâtiment sera situé à 17,20 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, et ce, à l'égard de la propriété située au 643, chemin du Lac-Alexandre, partie du lot 12B du rang 04 du cadastre officiel du Canton de Turgeon;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

CONSIDÉRANT que l'agrandissement ne peut se faire vers l'arrière à cause de l'élément épurateur;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement sera situé à l'extérieur de la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT que l'emplacement du nouveau bâtiment ne cause pas de préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT que cette demande ne cause pas de préjudice aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande conditionnellement à ce que le propriétaire installe une barrière à sédiment durant les travaux (résolution numéro CCU-163.11.03.10);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la dérogation mineure numéro 2011-40002 conditionnellement à ce que le propriétaire installe une barrière à sédiment durant les travaux.

ADOPTÉE

162/04-04-11

DEMANDE DE RÉVISION DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME RÉNO-VILLAGE

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires devant rendre leurs installations septiques conformes ne disposent pas de moyens financiers suffisants;

CONSIDÉRANT que les éléments des travaux admissibles au Programme Réno-village ne tiennent pas compte de ces ouvrages;

CONSIDÉRANT que la valeur maximale d'admissibilité d'un bâtiment est à 90 000,00 \$, ne reflétant plus la réalité actuelle;

CONSIDÉRANT que le revenu du ménage devrait aussi être majoré afin de permettre à plus de gens à faible revenu de bénéficier de ce programme;

CONSIDÉRANT que le Programme Réno-village est administré par les municipalités régionales de comté mais découle de la Société d'Habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande une révision des critères d'admissibilité au Programme Réno-village afin d'augmenter le revenu annuel, pour être admissible à 90% de l'aide financière, pour une personne vivant seul à 20 000,00 \$, pour un ménage de 2 à 3 personnes à 30 000,00 \$, pour un ménage de 3 à 4 personnes à 35 000,00 \$, d'augmenter la valeur d'admissibilité d'un bâtiment à 140 000,00 \$ et d'inclure aux travaux admissibles les installations septiques.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

Que la présente résolution soit acheminée à la Société d'Habitation du Québec, à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'à toutes les municipalités situées sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

163/04-04-11

DEMANDE DE VIDÉOTRON LTÉE POUR L'INSTALLATION D'UN CÂBLE DE FIBRES OPTIQUES

CONSIDÉRANT la demande de Vidéotron ltée pour l'installation d'un câble de fibres optiques sur les torons de Bell et Cogeco existants et sur les torons de Vidéotron à installer aux abords de la partie de la route 117 Sud et également aux abords du chemin du Rapide et de la rue L'Annonciation Sud, le tout étant situé sur le territoire de Rivière-Rouge, conformément aux feuilles 23 à 74 du plan de localisation des travaux pour le projet numéro 4033379-401-D-01A/ING-120842 RE-003;

CONSIDÉRANT que cette demande de Vidéotron ltée est nécessaire pour assurer le bouclage de son réseau suivant les nouvelles normes du Service d'urgence 9-1-1;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De consentir à la demande de Vidéotron ltée pour l'installation d'un câble de fibres optiques sur les torons de Bell et Cogeco et sur les torons Vidéotron à installer aux abords de la partie de la route 117 Sud et aux abords du chemin du Rapide et de la rue L'Annonciation Sud, le tout étant situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, tel que détaillé aux feuillets 23 à 74 du plan de localisation du projet numéro 4033379-401-D-01A/ING-120842 RE-003.

De demander à Vidéotron de poser ce câble le plus haut possible dans les poteaux.

ADOPTÉE

164/04-04-11

DEMANDE À LA VILLE POUR UNE CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN : PARTIE DU LOT 13-11 DU RANG 04 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE MARCHAND

CONSIDÉRANT qu'une rue projetée est prévue dans le prolongement de la partie de terrain correspondant au lot 13-11 du rang 04 du cadastre officiel du Canton de Marchand;

CONSIDÉRANT que cette partie de terrain est l'assiette d'une servitude de passage notariée;

CONSIDÉRANT que cette partie de terrain est nécessaire pour l'émission d'un permis de construction sur le lot 13-14 du rang 04 du cadastre officiel du Canton de Marchand;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'acquisition de cette partie de terrain a été adressée à la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De ne pas procéder à la vente de la parcelle de terrain mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

165/04-04-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

ACHAT DE 4 BACS DE RECYCLAGE TRIPLE ET 20 PANIERS À RECYCLAGE ASSEMBLÉS ET PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA TABLE POUR LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'achat de quatre (4) bacs de recyclage triple auprès de la compagnie « Plastiques Cascades Re-Plast », pour un prix total de 3 575,00 \$ incluant les frais de transport, plus les taxes, conformément à leur proposition du 28 février 2011 et à la recommandation du Service d'urbanisme de la Ville.

De procéder à l'achat de vingt (20) paniers à recyclage assemblés auprès de la compagnie « Equiparc », pour un prix total de 16 836,00 \$ incluant les frais de transport, plus les taxes, conformément à leur proposition du 15 mars 2011 et à la recommandation du Service d'urbanisme de la Ville.

D'autoriser la directrice adjointe du Service d'urbanisme de la Ville à signer les contrats reliés à ces achats, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que pour ces achats, la Ville de Rivière-Rouge présente une demande d'aide financière auprès de La Table pour la récupération hors foyer dans le cadre du volet 1 du programme de financement pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer.

Que le directeur du Service d'urbanisme de la Ville soit autorisé à compléter et signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, la demande d'aide financière auprès de La Table pour la récupération hors foyer mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE

166/04-04-11

PROJET SUR LA MISE EN VALEUR ET LA GESTION INTÉGRÉE DE L'HABITAT DU CASTOR : MANDAT À L'ORGANISME BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET SAUMON

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner le mandat accordé par la Ville à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) pour le projet de mise en valeur et de la gestion intégrée de l'habitat du castor, le tout selon leur offre de service datée du 1^{er} novembre 2010.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à défrayer une dépense maximale de 2 500,00 \$ reliée au présent mandat.

ADOPTÉE

167/04-04-11

AUTORISATION POUR L'IMPLANTATION D'UNE ENSEIGNE À PLAT SUR LE BÂTIMENT PROJETÉ SUR LE LOT 42-85 DU RANG SUD-OUEST DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE MARCHAND

ATTENDU que le plan numéro 10-146-A8-A8.2 transmis à la Ville démontre une enseigne à plat, d'une superficie réelle de 4.15 mètres carrés, sur le bâtiment projeté sur le lot 42-85 du rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

ATTENDU que la superficie demandée excède la réglementation actuellement appliquée;

ATTENDU que ce futur bâtiment se localise à l'extérieur du périmètre urbain;

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge est actuellement en processus de refonte réglementaire et que certaines normes devront être analysées au niveau de la superficie des enseignes;

ATTENDU que plusieurs modifications ont été apportées à l'aspect visuel du futur bâtiment;

ATTENDU que l'enseigne sur socle sera conforme à la dimension fournie sur le plan FT10-990 en date du 15 février 2011 de 12'5 1/4" de haut par 8 pieds de large en y apportant des modifications afin de remplacer le parement de brique par du parement « Goodfellow » de couleur beige afin de s'harmoniser avec le bâtiment projeté;

ATTENDU que toutes les autres normes des différents règlements seront respectées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal approuve et autorise l'implantation d'une enseigne à plat, d'une superficie réelle de 4.15 mètres carrés, sur le bâtiment projeté sur le lot 42-85 du rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand, selon le plan numéro 10-146-A8-A8.2 transmis à la Ville.

ADOPTÉE

Note : Mme Carine Lachapelle quitte la séance. Il est 20h07.

LOISIRS ET CULTURE

168/04-04-11

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture à déposer et à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec, qui sera tenue le 23 juin 2011 au Parc Liguori-Gervais de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

DIVERS

169/04-04-11

ABROGATION DE LA RÉOLUTION DU 7 FÉVRIER 1944 DU CONSEIL MUNICIPAL DU VILLAGE DE L'ANNONCIATION PORTANT LE TITRE DE « EN OPPOSITION AU PROJET D'IMMIGRATION DE RÉFUGIÉS D'EUROPE AU CANADA CONTRAIREMENT AUX LOIS DU PAYS »

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution du 7 février 1944 adoptée à la session générale par le Conseil municipal du Village de L'Annonciation portant le titre « En opposition au projet d'immigration de réfugiés d'Europe au Canada contrairement aux lois du pays ».

ADOPTÉE

170/04-04-11

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MME RAYMONDE CÔTÉ

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une aide financière de 200,00 \$ à Mme Raymonde Côté pour le « Refuge l'Espoir par minous » pour l'année 2011 étant donné la continuité des activités pour la stérilisation et la vaccination des chats.

ADOPTÉE

171/04-04-11

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE RELAIS POUR LA VIE

CONSIDÉRANT qu'un citoyen de Rivière-Rouge participera à la marche « le Relais pour la vie » qui aura lieu le 10 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une aide financière de 100,00 \$ à la Société canadienne du cancer pour « le Relais pour la vie » devant avoir lieu le 10 juin 2011.

ADOPTÉE

172/04-04-11

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU 2^e FORUM ANNUEL DES SDC DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le conseiller, M. Normand Gravel, à participer au deuxième Forum annuel des SDC du Québec le 10 mai 2011 à Victoriaville, au coût de 190,00 \$ incluant les taxes.

De lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement des frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

173/04-04-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

AUTORISATION DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS (SNO) DES HAUTES-RIVIÈRES

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le conseiller, M. Normand Gravel, à participer à l'assemblée générale de la Société nationale des Québécoises et Québécois (SNQ) des Hautes-Rivières, le 10 avril 2011 à St-Augustin de Mirabel, en défrayant les coûts d'inscription et de participation.

De lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement des frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil et le directeur général répondent aux questions adressées par le public.

174/04-04-11

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h20.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LE GREFFIER

Déborah Bélanger

Pierre St-Onge